

WEST AFRICA EARLY WARNING & EARLY RESPONSE NETWORK

WARN

Policy Brief OCT 2020

NIGER

ELECTIONS GENERALES 2020-2021:

Des processus électoraux menacés par
une rupture de dialogue politique



**WEST AFRICA NETWORK
FOR PEACEBUILDING**

BUILDING RELATIONSHIPS FOR PEACE

Copy Right: WANEP © 2020

Elections Generales 2020-2021 au Niger:

Des processus électoraux menacés par une rupture de dialogue politique

Un contexte national préélectoral sensible et sous menaces sécuritaires

L'Afrique de l'Ouest, en ce 2^e semestre de l'année 2020, vit une ébullition sociopolitique due au contexte d'élections couplées pour les uns et présidentielle pour les autres. Six (6) pays¹ sont concernés par cette situation et des tensions sont déjà sur le terrain à des degrés divers. Le Niger, bien que secoué par des désaccords au sein de sa classe politique, est cité pour les déclarations de son président sortant Mamadou Issoufou², qui a décidé de respecter la Constitution qui limite le mandat présidentiel à deux (2). Cet engagement ouvre la possibilité à une première véritable alternance politique, depuis l'avènement du système démocratique en 1992. La Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI), bien que confrontée à de multiples défis, avance résolument dans ses tâches qui semblent bien se dérouler pour les élections de 2020-2021. Toutefois, il faudrait déplorer la rupture du dialogue politique, survenue suite à des divergences exploitées par l'opposition pour boycotter les instances politiques mises en place.

Bien que le pouvoir actuel clame toujours sa ferme volonté d'organiser des élections libres et transparentes, les différents acteurs politiques n'arrivent toujours pas à trouver un consensus autour de certains points de divergences. Un consensus pourtant souhaité par tous, mais qui tarde à être trouvé avec des incertitudes marquant cette période aux multiples enjeux.

Pourtant, sur le plan sécuritaire, même si la situation a connu des périodes d'accalmie, elle demeure volatile, principalement au niveau de certaines localités du pays, surtout celles frontalières avec le Nigeria, le Mali, la Libye et le Burkina Faso, qui sont victimes des exactions de groupes armés, notamment, des groupes terroristes proches d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), d'Ansar Dine et d'autres mouvements armés au Nord Mali. Ces mouvements attaquent les localités des régions de Tillabéry et Tahoua. Boko Haram basé au Nigeria attaque les localités de la région de Diffa et les différents groupes armés qui contrôlent le Sud de la Libye depuis la chute du régime de Kadhafi en 2011.

Au vu de ce contexte très précaire dans une sous-région déjà sur la brèche en matière sécuritaire, il va de soi que la communauté internationale s'implique davantage pour accompagner le Niger pour un scrutin apaisé.

¹ Six (6) pays de l'Afrique de l'Ouest tiennent des élections générales, couplées ou présidentielle en 2020 : Togo, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Niger.

² Le président nigérien Mamadou Issoufou assure ne pas vouloir briguer un troisième mandat : « Je suis un démocrate convaincu. Je ne veux pas procéder aux triturations que l'on a coutume de voir en Afrique. Je n'ai pas cette arrogance de croire que je suis un homme providentiel irremplaçable. Il y a beaucoup de Nigériens qui peuvent remplir la fonction de président de la République. Donc, mon ambition, l'une de mes ambitions, c'est qu'en 2021, je puisse organiser des élections libres et transparentes, et que je puisse passer le témoin à celui que les Nigériens auront élu. J'attire votre attention sur le fait que ce sera la première fois que cela va se faire au Niger depuis l'indépendance du Niger. Un passage de témoin de manière pacifique après un arbitrage du peuple nigérien. » <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170402-niger-le-president-issoufou-assure-pas-vouloir-briguer-troisieme-mandat>

West Africa Early Warning & EARLY RESPONSE Network (WARN)

The West Africa Early Warning Network (WARN) is an integral part of the West Africa Preventive Peacebuilding Program co-ordinated by the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP). Through its WARN Program, WANEP is setting the stage for a civil society-based early warning and response network in Africa with emphasis on human security.

WARN covers the entire Economic Community of West African States (ECOWAS) region.

Since 2002, WANEP entered into an agreement with ECOWAS through the signing of a Memorandum of Understanding (MOU) in the framework of capacity building in Conflict Prevention. One of the goals of

this agreement is to interface WARN with the ECOWAS Early Warning Systems to optimize early warning conflict prevention in West Africa. In view of this development, WANEP has been operating a liaison office located at the ECOWAS Secretariat in Abuja, Nigeria since April 2003.

In recognition of the role and achievements of the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) in Conflict Prevention and Peacebuilding in Africa, particularly in West Africa, the Economic and Social Council of the United Nations at its substantive session of 2006 granted WANEP Special Consultative Status to the UN. WANEP is therefore mandated to designate official representatives to the United Nations in New York, Geneva and Vienna to further its advocacy and outreach strategies for peace and human security.

La présente publication est un document d'analyse sur la situation sociopolitique du Niger relativement à son processus électoral en cours, pour les élections locales, législatives et présidentielle de 2020-2021. Elle nous renseignera succinctement sur les parties prenantes de la scène politique et électorale nigérienne (I) ; les points de divergences et les initiatives de reprise du dialogue politique (II) ; des menaces qui subsistent sur le processus électoral (III) ; des simulations d'évolutions possibles de la situation avec des facteurs résilients ou accélérateurs qui seront élaborés (V) et enfin, des contributions pour des élections apaisées à l'issue du scrutin (IV).

Aperçu démographique et socio-économique du Niger

Pays du Sahel avec une superficie de près de 1 267 000 km², le Niger est limité au Nord par la Libye et l'Algérie, au sud par le Nigeria et le Bénin, à l'est par le Tchad et à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali. Le Niger est un pays laïc et la séparation de l'État et de la religion est garantie par les articles 3 et 175 de la Constitution de 2010, qui stipulent que « les amendements ou révisions futurs ne peuvent pas modifier la nature laïque de la République du Niger ». La population nigérienne dont la majorité vit dans les zones rurales est très diversifiée et est composée de 10 groupes ethniques à savoir : les Haoussa, les Touaregs, les Zarmas, les Sonraïs, les Peulhs, les Arabes, les Gourmantchés, les Kanouris et les Budumas. Le Niger est l'un des pays à forte croissance démographique, sinon le plus ayant un taux de fécondité élevé 3.8³, avec une population essentiellement jeune 70%, dont l'implication doit être une nécessité absolue pour les pouvoirs publics. Au-delà des défis relatifs à la croissance démographique, le pays fait face aussi, à la migration irrégulière, principalement des femmes et des jeunes avec tous les risques sécuritaires que cela peut engendrer sur la sécurité humaine.

Au plan économique, jusqu'au début de 2011, le Niger exportait exclusivement des produits agricoles et de l'élevage mais, avec les exportations de pétrole depuis 2012, le pays a diversifié ses exportations et a amélioré sa balance commerciale. En 2019, les perspectives économiques sont favorables, avec une croissance du PIB réel prévue à 5,3 % et à 5,7 % en 2020. Il faut aussi noter les bonnes performances du secteur agricole grâce à l'expansion des terres irriguées et au développement de mini-barrages. Aussi, le Plan de développement économique et social (PDES 2017-2020) prévoit de nombreux projets d'infrastructure, notamment la boucle ferroviaire Cotonou – Niamey – Ouagadougou – Abidjan, un pipeline pour l'exportation de pétrole brut, le projet énergétique de Salkadamna et le barrage mixte hydroélectrique de Kandadji.

Malgré un sous-sol riche en ressources minières et énergétiques dont entre autres l'uranium ; l'or ; le pétrole ; le gaz ; le charbon ; et bien d'autres métaux précieux, le rapport du PNUD 2019 sur l'indice de développement humain (IDH) a encore classé le Niger dernier des pays (189^e sur 189).

³<https://blogs.worldbank.org/fr/africain/le-niger-peut-il-echapper-au-piege-demographique>

I. Les parties prenantes au processus électoral et les protagonistes de la scène politique nigérienne

Le contexte de défis électoraux que connaît le Niger révèle différents groupes d'acteurs sociaux et politiques qui tentent des coalitions dans la perspective de ces élections.

Depuis 1992, le Niger n'a pas connu d'alternance démocratique dans les règles de l'art, car, depuis l'avènement de la démocratie en 1992, le pays a connu 03 coups d'État (1996, 1999 et 2010) suite à des crises économiques et institutionnelles. En effet, c'est dans le souci de réussir ce nouveau pari, que le président de la république a toujours réitéré aux Nigériens, son engagement et sa ferme volonté à organiser des élections libres, transparentes et apaisées. Il espère réussir ce défi et, s'il le faut, passer démocratiquement le pouvoir au parti qui en sera le vainqueur.

Quant à eux, les partis politiques de l'opposition se mobilisent à travers des coalitions qui se font au gré des intérêts, tous dans l'espoir de renverser la donne lors des scrutins à venir. En l'espace de 3 semaines, 3 différentes plateformes composées de partis de l'opposition, de syndicats et aussi d'organisations de la société civile⁴ ont été créées. On dénombre également différents fronts dont le "Front pour la Démocratie et la République (FDR)", le "Front de l'Opposition Indépendante (FOI)", le "Front Patriotique (FP)" et le "Front pour la Restauration de la Démocratie et la Défense de la République (FRDDR)". Ces coalitions de l'opposition boycottent toutes les instances politiques existantes. Elles permettront sans doute de porter plus haut les revendications ; accentuer et maintenir la pression sur le pouvoir dans le but d'aboutir à la satisfaction des dites revendications.

En outre des partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition, il existe le groupe des partis non-affiliés, un groupe de partis politiques qui a exprimé ses griefs contre le processus électoral en se démarquant des positions des groupes existant.

La société civile⁵ nigérienne n'est pas en reste. Elle s'identifie par une frange qui est pro-pouvoir, une autre frange non moins importante qui soutient l'opposition et une dernière frange qui tente de jouer dans la neutralité. Des syndicats se sont impliqués dans le jeu en rejoignant l'une ou l'autre coalition "extra partis politiques".

D'autres institutions incontournables sont dans le collimateur des acteurs de l'opposition qui demande leur recomposition, car mettant en doute leur impartialité dans le processus électoral. Il s'agit de la CENI et de la Cour Constitutionnelle. C'est aussi le cas de du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) au sein duquel les partis politiques ont toujours pu trouver des consensus sur les points de divergences et qui est désormais boycotté par l'opposition qui ne participe plus à ces sessions. Néanmoins, l'ensemble des Organes de Gestion des Elections (OGE) sont à pied d'œuvre et de grandes étapes dans ce processus, bien que désapprouvées par l'opposition, ont été franchies. On pourrait citer l'enrôlement biométrique des électeurs, l'audit du fichier électoral, la convocation des collèges électoraux etc.

⁴Le 30 août 2020, l'opposition crée la « Coalition Citoyenne pour la République » (CCR) Kariyar-Mutunici-Kassa (Défense de la dignité de République en hausse) avec des syndicats et des associations de la société civile (membres du Cadre de Concertation et d'Actions Citoyennes (CCAC/SC). Le 04 Septembre 2020, une nouvelle Coalition pour une Alternance Démocratique (CAP 20-21) a été créée.

⁵<http://www.ceniniger.org/rencontre-dechange-et-dinformation-entre-la-ceni-et-les-organisations-de-la-societe-civile-role-et-responsabilite-des-acteurs-de-la-societe-civile-dans-le-processus-electoral-au-m/>

Toutefois, la société civile nigérienne demeure préoccupée par la situation de la corruption, une affaire qui a éclaboussé la République du Niger en mars 2020 et qui a valu l'arrestation et l'emprisonnement de certains leaders de la société civile, dont certains sont toujours détenus. La dernière en date est l'incarcération le 10 juin 2020 de la journaliste Samira Sabou qui relayait des informations sur l'affaire des détournements au ministère de la Défense. Une coalition de la société civile, a rendu publiques ses revendications dans une déclaration en date du 15 juin 2020. Les restrictions des libertés de manifestation et d'expression seraient parmi les griefs reprochés aux autorités nigériennes. Pour rappel, 15 mars 2020, une manifestation organisée pour dénoncer des allégations de détournements de fonds au sein du ministère de la Défense – des dizaines de millions d'euros - alloués à la lutte contre les groupes armés a été réprimée par les autorités nigériennes. une dizaine de militants ont été arrêtés, parmi lesquels Moudi Moussa, Moukaila Halidou et Maïkoul Zodi, trois leaders de la société civile nigérienne. Depuis le 30 avril, plusieurs d'entre eux ont été libérés et souvent placés en liberté provisoire. Moudi, Moukaila et Maïkoul demeurent quant à eux détenus dans des prisons éloignées de plusieurs centaines de kilomètres de la capitale. <https://www.liberation.fr/debats/2020/06/25/face-a-la-politique-repressive-au-niger-le-silence-coupable-de-la-france.1792147>

Déclaration du front social de la société civile, le 15 juin 2020 :

<https://www.sosfaim.lu/au-niger-la-societe-civile-reste-mobilisee-pour-la-defense-des-droits-humains/>

Dans le cadre de ces élections locales puis des législatives et présidentielle couplées au Niger, pour une première, de nombreux jeunes se lancent dans la course pour les sièges à l'assemblée nationale et dans les municipalités⁶. Le fichier électoral a également révélé qu'un nombre appréciable de femmes s'intéresse aux scrutins de 2020-2021 et le taux de femmes inscrites sur les listes électorales est de 55%.

Ces différents acteurs s'activent et se mobilisent autour des points de divergences et autres initiatives de dialogue.



Une femme votant à Niamey / ISSOUF SANOGO / AFP

II. Des points de divergences autour du processus électoral actuel et les initiatives pour y répondre

a. Absence de consensus politique sur la révision du Code électoral⁷ qui «exclurait» des candidats

Depuis le début du processus, la question de la révision du code électoral divise la classe politique nigérienne et impacte négativement le dialogue politique et donc le processus électoral en cours. Par rapport au code électoral, il faut souligner que le principal point de

divergence entre les partis politiques reste et demeure l'article 8 du code électoral notamment à son alinéa 2 qui dispose : *"Ne peuvent être inscrits sur la liste électorale : les individus condamnés définitivement pour délit à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à un an et non-réhabilités"*.

Ainsi, pour la majorité au pouvoir, on estime qu'on ne peut pas réviser cet article car, depuis le code électoral de 1992, l'article 8 a toujours établi qu'un (1) an d'emprisonnement empêche d'être candidat ou d'être électeur. Mais, pour l'opposition, plus précisément le Mouvement Démocratique Nigérien (MODEN FA/Lumana), il faut la suppression pure et simple de cet article car son alinéa 2 constitue un véritable obstacle à la candidature de son président Hama Amadou, investi déjà en août 2019 comme candidat du parti aux élections législatives et présidentielle de décembre 2020. Pour rappel, Hama Amadou a été condamné par contumace à un (1) an de prison pour « trafic d'enfants⁸ » en mars 2017 alors qu'il était toujours en exil en France. Tous ses recours contre sa condamnation dont celui déposé devant la Cour de justice de la CEDEAO, le 31 octobre 2019, avaient été rejetés. Le 30 mars 2020, le président de la République a ordonné une remise de peine pour plus de 1 500 prisonniers nigériens afin de désengorger les prisons nationales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et Hama Amadou fait partie des prisonniers qui ont bénéficié de cette remise de peine. Par ailleurs, il est important de rappeler que le problème de l'article 8 du code électoral reste complexe car les acteurs politiques savent que, même dans le code pénal, les articles 38 et 39 définissent également les conditions dans lesquelles un citoyen peut perdre ses droits civils et politiques. Alors, même si on arrive à trouver un consensus politique et modifier les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 8 du code électoral sans modifier les dispositions du code pénal, le problème resterait entier d'autant plus que c'est le code pénal qui définit les infractions et leurs sanctions.

⁶ Participation des femmes et jeunes à la politique au Niger : <https://www.aacid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Publicaciones%20coeditadas%20por%20AECID/NIGER%20La%20participation%20des%20Femmes%20à%20la%20Politique%20au%20Niger.pdf> <https://www.studiokalangou.org/index.php/dialogues/tous-a-la-fada/12077-tous-a-la-fada-du-02-11-2019>

⁷ Le Code Électoral, l'article 8 de celui-ci, demeure à dialoguer. <https://nigerinter.com/2020/06/elections-2020-2021-fichier-biometrique-et-forces-politiques-en-presence/>

⁸ Niger – Trafic de bébés : l'opposant Hama Amadou condamné à un an de prison ferme <https://www.jeuneafrique.com/412486/societe/trafic-de-bebes-lopposant-nigerien-hama-amadou-condamne-a-un-an-de-prison-ferme/> <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/niger-affaires-des-b%C3%A9b%C3%A9s-import%C3%A9s-le-recours-en-cassation-rejet%C3%A9-/1115246>



L'Opposition politique nigérienne, regroupée au sein du Front pour la Démocratie et la République (FDR), le Front de l'Opposition Indépendante (FOI), le Front Patriotique (FP) et le Front pour la Restauration de la Démocratie et la Défense de la République (FRDDR)⁹

b. La non-participation de l'opposition à la CENI et aux autres instances politiques nationales

Depuis son installation officielle le 20 Octobre 2017, la CENI chargée d'organiser les élections a toujours été contestée par l'opposition qui a, à maintes reprises, déclaré qu'elle (la CENI) ne représente pas tous les acteurs engagés dans la compétition électorale et déplore la "politisation" de ceux qui sont chargés d'élaborer le fichier électoral. Pour l'opposition politique, « la CENI serait un organe partisan au service exclusif » du parti au pouvoir. Elle dit avoir des doutes sur la qualité du travail qu'elle fait et qu'elle fera. C'est pourquoi, l'opposition, elle, n'a toujours pas désigné ses 05 représentants au sein de la CENI jusqu'à ce jour, à trois (03) mois seulement des élections. Malgré sa position face à la CENI, l'opposition¹⁰ fait toujours savoir qu'elle tient à une bonne organisation des futures élections.

⁹<https://levenementniger.com/niger-elections-generales-2020-2021-lopposition-politique-accuse-le-regime-dissoufou-de-proceder-a-un-bouleversement-de-lordonnancement-institutionnel-de-la-republique/>

¹⁰ Pour rappel, les quatre (04) principaux fronts de l'opposition politique nigérienne ont rendu public une déclaration en date du 16 Juin 2020 dans laquelle, ils dénoncent des « manœuvres et autres manipulations orchestrées par le pouvoir à travers "un code électoral non consensuel, une CENI maison, une Cour Constitutionnelle partisane, des audiences foraines fantaisistes, etc." ce qui expose selon elle, le pays à des périls imprévisibles ». Les quatre fronts ont également prévenu que « l'opposition politique nigérienne ne saurait accepter, en aucune manière, la réédition des élections de 2016 » avant d'avertir le pouvoir qu'« aucun report d'un scrutin quel qu'il soit, aucune mutilation de l'électorat tendant à priver la 9^{ème} Région (la diaspora) de son droit de vote ne sont recevables ».

c. De l'enrôlement des Nigériens de la diaspora

Saisie le 04 Juin 2020 par requête du premier ministre sur la question de « l'enrôlement des Nigériens de la diaspora et la validité du fichier électoral national biométrique », la Cour Constitutionnelle a tranché à travers l'arrêt n°004/CC/MC en date du 15 juin 2020. Dans cet arrêt, la Cour, après avoir jugé recevable la requête du chef du gouvernement, a estimé que « la pandémie de la Covid-19 est un cas de force majeure qui justifie la suspension de l'enrôlement des Nigériens de la diaspora ». Ainsi, selon la Cour constitutionnelle, « le fichier électoral national biométrique même en l'absence de la liste des ambassades et des consulats demeure valide ». En effet, ledit arrêt a été publié, le lundi 22 juin 2020 par la Cour Constitutionnelle. Tout de même, le président de la CENI a annoncé à l'occasion de la réunion extraordinaire du CNDP du 3 Juillet 2020, une reprise de l'enrôlement biométrique pour les Nigériens de la diaspora dès que les conditions le permettront. Ainsi, qu'elle organisera par la suite les législatives partielles pour l'élection des 5 députés de la diaspora à l'Assemblée Nationale.

d. De la contestation de la liste électorale

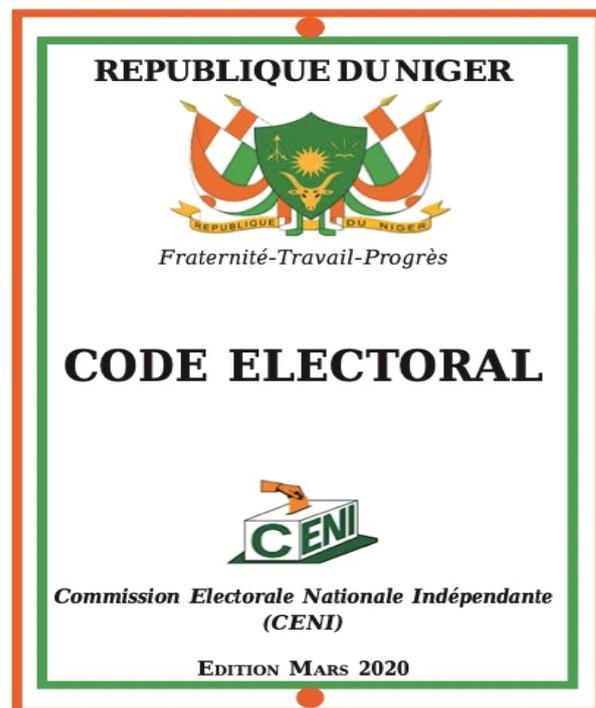
L'enrôlement biométrique qui s'est déroulé du 15 octobre 2019 au 7 juin 2020 a connu des difficultés, notamment dans les zones où l'insécurité est accrue et aussi au niveau de la diaspora à cause des restrictions de mouvements, consécutives à la pandémie de la COVID-19. Audité par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), on constate que 76 % des personnes en âge de voter ont été enrôlées, soit au total, 7 446 556 électeurs dont 4 093 291 Femmes, ce qui constitue 55% du fichier électoral. Le 2 septembre 2020, le Fichier Électoral National Biométrique (FEB) a été officiellement remis au Ministre en charge des élections. Le 12 septembre 2020, la Coalition pour une Alternance Démocratique (CAP 20-21) rejetait en bloc les résultats de l'audit du fichier effectué par l'OIF qui aurait, selon elle, minimiser les chiffres dans les cas d'irrégularités.

Par son biais, l'opposition demande la correction des doublons, la radiation de 5000 électeurs et la restructuration de 400 bureaux ayant moins de 50 électeurs, tel que recommandé par l'OIF dans son rapport après l'audit du fichier électoral.

En réaction à ces points de divergences, des tentatives de reprise du dialogue politique sont notées et des signes positifs s'observent pour la tenue du scrutin. Il s'agit :

a. Des tentatives pour relancer le fonctionnement optimum du CNDP

Le Lundi 1er octobre 2018, certains partis de l'opposition ont repris leurs places au sein du CNDP. Avec cette reprise, les assises ont débouché sur la mise en place d'un comité tripartite, (majorité, opposition et non-affiliés) chargé de réfléchir autour des points de désaccords entre les parties prenantes, dont entre autres, la révision du Code électoral, la composition de la CENI, la configuration des bureaux de vote, les critères d'éligibilité, le fonctionnement du CNDP etc. afin de réussir ensemble un processus électoral consensuel et inclusif. Mais, quelques jours après sa mise en place, ce comité n'a pas réussi à trouver un consensus autour de certaines dispositions du code électoral (article 8, 12, 80 et 81¹¹) et l'opposition a tout simplement décidé, de se retirer suite à la non-validation d'une série d'articles fondamentaux. Depuis lors, l'opposition politique boycotte les rencontres du CNDP. Pour rappel, le CNDP a été officiellement créé en 2004 pour aplanir, par consensus, les divergences entre les acteurs politiques et est considéré depuis lors comme le seul espace légitime du débat politique et de l'action collective. Aujourd'hui, les faits attestent que, « *le CNDP montre ses limites* » car, depuis 2018, la classe politique nigérienne peine à trouver des solutions consensuelles pour l'intérêt général du pays.



Les articles 8, 12, 80 et 81 du Code Électoral stipulent que :

Art. 8: Ne peuvent être inscrits sur la liste électorale :

- les individus condamnés définitivement pour crime et non réhabilités ;
- les individus condamnés définitivement pour délit à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à un (1) an et non réhabilités ;
- ceux qui sont déclarés en faillite et ayant fait l'objet d'une condamnation pour banqueroute frauduleuse et non réhabilités ;
- les internés et les interdits.

N'empêchent pas l'inscription sur une liste électorale les condamnations avec sursis telles que prévues à l'article 38 du Code pénal et les condamnations pour délit d'imprudence hors le cas de délit de fuite concomitant.

¹¹REPUBLIQUE DU NIGER : CODE ELECTORAL (Edition Mars 2020) <https://www.ceniniger.org/wp-content/uploads/2020/08/code-electoral-A6.pdf>
ELECTIONS GENERALES : LE CODE ELECTORAL VALIDÉ : <https://nigerinter.com/2019/07/elections-generales-le-code-electoral-valide/>

Art.12 (Loi n° 2019-38 du 18 juillet 2019): La CENI comprend dix-neuf (19) membres permanents nommés par décret du Président de la République, qui sont :

6

- un (e) (1) Président (e) ;
- un (e) (1) Vice-président (e) ;
- cinq (5) membres issus des partis politiques de la majorité ;
- cinq (5) membres issus des partis politiques de l'opposition ;
- deux (2) membres issus des partis politiques non affiliés ;
- deux (2) représentant (e) (s) de la société civile désignés par leurs pairs comme suit :

* un (1) représentant des collectifs des associations de défense des droits de l'homme et de promotion de la démocratie légalement reconnues ;

* une (1) représentante des collectifs des associations féminines légalement reconnues ;

- trois (3) cadres du niveau supérieur ayant des compétences avérées en matière de statistiques, de finances publiques et d'administration, désignés par l'administration publique, sans voix délibérative.

Toutefois, en période électorale, les candidat (e) (s) des partis politiques ou les candidat(e)s indépendant(e)s à l'élection présidentielle désignent leurs représentants avec voix délibérative à partir de la validation des candidatures jusqu'à la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle.

Les membres de la CENI sont choisis parmi les personnalités de nationalité nigérienne, de niveau supérieur, connues pour leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur compétence et leur probité.

La qualité de membre de la CENI est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique ou activités professionnelles à l'exception des membres non-permanents de la CENI.

Les membres de la CENI n'ont pas de mandat impératif.

La CENI peut faire appel à toute personne dont les compétences sont nécessaires à sa mission.

Art. 80 (Loi n° 2019-38 du 18 juillet 2019): Le bureau de vote est composé de :

- - un (e) (1) président (e) ;
- - un (e) (1) secrétaire ;
- - trois (3) assesseurs.

La composition des bureaux de vote doit refléter la représentation des partis politiques, groupements de partis politiques ou candidats indépendants en compétition dans la circonscription électorale. Au cas où un parti politique, groupement de partis politiques ou candidat indépendant ne peut pourvoir au nombre de postes à lui attribué, la CENI décide en dernier ressort.

La composition du bureau de vote doit prendre en compte, autant que possible, la dimension genre. Tous les membres du bureau de vote doivent être présents pendant tout le déroulement des opérations électorales sauf cas d'empêchement dûment justifié.

Le président et le secrétaire doivent être titulaires au moins du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et être âgés de dix-huit (18) ans au moins, au jour du scrutin.

Les partis politiques, les groupements de partis politiques et les candidats indépendants doivent communiquer un (1) mois avant le jour du scrutin : les noms et prénoms, le diplôme et le numéro de la carte biométrique des personnes qu'ils proposent pour occuper les postes de président et de secrétaire des bureaux de vote.

Le secrétaire supplée le président en cas d'absence ou d'empêchement. Dans ce cas un assesseur sachant lire et écrire assure les fonctions de secrétaire.

Le président pourvoit au remplacement des assesseurs absents ou empêchés dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article.

Peuvent assister aux opérations de vote en qualité de délégués, les représentants dûment mandatés des candidats aux élections présidentielles, législatives ou locales, des candidats indépendants et des partis politiques légalement constitués ou des groupements de partis politiques.

Peuvent également assister aux opérations de vote, les observateurs nationaux et internationaux invités ou agréés par la CENI.

Art. 81 (Loi n° 2019-38 du 18 juillet 2019): Les membres du bureau de vote mentionnés à l'article précédent sont nommés par décision du Président de la Commission électorale concernée, après délibération de la plénière de ladite Commission. La liste des membres des bureaux de vote est transmise à la CENI.

b. L'engagement inattendu qu'a connu les opérations d'enrôlement biométrique.

Les différents leaders politiques nigériens se sont faits enrôlés sur le fichier électoral biométrique et ont, par ricochet, appelé leurs militants à faire de même. D'ailleurs, de nombreuses candidatures ont été annoncées, provenant aussi bien de la majorité présidentielle que de l'opposition. Six (6) candidats ont déjà été choisis par leurs partis politiques pour prendre part à l'élection présidentielle. Il s'agit de l'ancien président de la République (1993 à 1996), Mahamane Ousmane ; des anciens présidents de l'Assemblée nationale Hama Amadou et Seyni Oumarou ; de l'ancien ministre de l'Intérieur et candidat du parti au pouvoir Bazoum Mohamed ; de l'ancien ministre des Affaires étrangères Ibrahim Yacouba et le Général Djibo Salou¹², ex-chef de la junte militaire qui a assuré la transition de février 2010 à avril 2011, investi candidat du parti Paix-Justice-Progrès (PJP Doubara).

Actuellement toute la problématique tourne autour de la candidature du chef de file de l'opposition Hama Amadou, désigné candidat par son parti le MODEN-FA/Lumana, eu égard aux dispositions de l'article 8 du code électoral et pénal. Du côté de la majorité présidentielle, la candidature de Mohamed Bazoum, président du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya), parti au pouvoir bénéficie déjà d'un soutien de plusieurs partis politiques membres de la mouvance, comme celui du parti Congrès Pour la République (CPR Ingantchi) de Kassoum Moctar, actuel ministre de la jeunesse et du sport. Quant à la candidature de Seyni Oumarou, président du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD), actuel Haut Représentant du Président de la République, des divisions internes à son parti risquent d'être un talon d'Achille à la mobilisation de ses électeurs.



Acteurs politiques nigériens, candidats à l'élection présidentielle 2020-2021¹³

Par ailleurs, des organisations de la société civile (OSC) non alignées mènent des sensibilisations citoyennes pour renforcer la résilience des populations à la violence électorale. Des déclarations et appels à des élections apaisées sont diffusés. Certaines OSC initient des caravanes pour la promotion de la paix pendant les élections.

Toutefois, malgré ces diverses initiatives, des menaces continuent de peser sur le processus.

III. Autres menaces au processus électoral

a. Le défi pour la tenue des élections locales avant la présidentielle,

A un moment donné, la question de la tenue des élections locales était une préoccupation majeure des parties prenantes. Après plusieurs propositions de dates par la CENI, mais non acceptées par une partie de la classe politique comme l'opposition, la CENI a finalement réaménagé son calendrier et a trouvé une date consensuelle pour la tenue des élections locales. En effet, au cours de la réunion du CNDP du 23 juillet 2020, le président de la CENI a annoncé la date du 13 décembre

¹² Agé de 55 ans, le général Djibo Salou est l'auteur du coup d'Etat militaire du 18 février 2010 qui a renversé l'ancien président Tandja Mamadou, qui a décidé de rester au pouvoir à la fin de son second et dernier mandat constitutionnel.

¹³ https://www.google.com/search?q=photos+candidats+%C3%A9lection+pr%C3%A9sidentielle+2020+au+niger&client=safari&rls=en&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=XP6gpKz5AOwqM%252C88BVx6A0Q6dEIM%252C_&vet=1&usg=AI4_-kT-QMMSIAfk2snvd4CGy8RuCrYGCw&sa=X&ved=2ahUKEwjTmKrz8DsAhXYSRUHJ-C3sQ9QF6BAGDEAY#imgsrc=Zx3f_C1TWrvOCM

2020 en précisant qu'il s'agit d'une date qui répond aux préoccupations des acteurs mais qui tient aussi compte de ses capacités logistiques, financières et organisationnelles. La CENI se retrouve ainsi à organiser, en l'espace de 15 jours,¹⁴ des élections locales, législatives et présidentielle. Il n'est donc pas à exclure que de probables contentieux liés aux locales, qui sont prévues pour le 13 décembre, puissent avoir des répercussions sur le contexte politique et les scrutins qui suivent.

b. Les menaces sécuritaires dans la région de Tillabéry, Diffa et Tahoua

Le terrorisme sévit au Niger principalement en zones du Lac (région de Diffa) frontalières avec le Nigéria et au Sahel (région de Tillabéry¹⁵) dans sa partie frontalière avec le Mali et le Burkina Faso. Deux parties du pays qui vivent, depuis des années, les conséquences d'actes terroristes ou extrémistes violents avec des attaques meurtrières contre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), l'enlèvement et l'assassinat des chefs de villages et des femmes etc. Aujourd'hui, les deux principales régions les plus touchées par l'extrémisme violent et où cette situation pourra sans doute impacter négativement le bon déroulement du processus électoral sont Diffa et Tillabéry. A ces deux principales régions, s'ajoute également la région de Tahoua notamment dans les départements de Tillia et Tassara frontaliers avec le nord-Mali. L'exemple des agents enrôleurs déployés sur le terrain par la CENI et qui ont été pris pour cible par les terroristes à Tilla et Abala¹⁶ est encore récent. Pour toutes ces raisons sécuritaires, la CENI avait annoncé, le mardi 21 Janvier 2020, avoir suspendu les opérations d'enrôlement d'électeurs dans plusieurs communes (Bala, Tondikiwindi, Makalondi, Torodi, Gouroual, Diagourou, Inates et Banibangou) à Tillabéry et dans le département de Tillia à Tahoua. De même, un tel contexte d'insécurité mettra la CENI dans l'incapacité de trouver des agents à déployer dans ces zones tout au long du processus électoral en cours. Une situation susceptible aussi d'influencer les libertés de campagne électorale des partis politiques. Outre les multiples attaques, il faut aussi noter que cette situation d'insécurité a entraîné le déplacement de milliers de personnes qui ont fui leurs

localités vers des zones considérées plus en sécurité. Un autre facteur à prendre aussi en compte dans ce processus électoral.

c. L'incendie systématique des écoles par les groupes armés



Deux écoles incendiées le 21 octobre 2019 par des groupes armés dans la commune rurale de Makalondi, Département de Torodi (Tillabéry)

Dans le contexte du Niger, les salles de classes et les concessions d'écoles servent de lieux pour certaines opérations électorales et pour l'installation des équipes d'enrôlements et des bureaux de votes par exemple. Or, la dégradation de la situation sécuritaire se focalise dans la recrudescence d'incendies des infrastructures scolaires, des menaces à l'endroit du personnel enseignant et le développement de discours virulents à l'encontre d'un système éducatif jugé occidental, par les terroristes avec pour conséquences directes, l'abandon scolaire et la déscolarisation des enfants. En effet, selon des sources locales, les terroristes organisent des campagnes de sensibilisation auprès des populations sur « *les préceptes de l'Islam* », particulièrement sur les « *méfais* » de l'enseignement et de la culture occidentale, tout en demandant aux populations de ne plus inscrire leurs enfants dans les écoles d'enseignement modernes, dans

¹⁴ Les dates pour les législatives couplées au 1er tour de la présidentielle et le 2nd tour sont maintenues respectivement pour le 27 décembre 2020 et le 20 février 2021.

¹⁵ Pour rappel, 174 soldats ont été tués dans trois (3) attaques à Tillabéry seulement, entre décembre 2019 et janvier 2020 : Inates (71 morts, 10 décembre 2019), Sanam (14 morts, 24 décembre 2019) et Chinégodar (89 morts le 8 janvier 2020).

¹⁶ L'attaque de Sanam (département d'Abala) a visé un convoi militaire escortant des équipes chargées de l'enrôlement électoral.

certaines localités de la région de Tillabéry. En guise d'avertissement, ces groupes armés ont menacé le personnel enseignant et brûlé plusieurs salles de classe. Ainsi, les terroristes ont mis feu à une vingtaine d'écoles courant l'année 2018-2019¹⁷.

Aujourd'hui, cette situation de psychose a, non seulement des conséquences directes sur l'accès des enfants au droit fondamental à l'éducation, favorise la déscolarisation¹⁸ des enfants avec des risques de l'augmentation du nombre d'écoles fermées dans les zones affectées et le recrutement des enfants au sein des groupes armés.

d. Autres facteurs crisogènes

La mobilisation et ou l'implication de certains syndicats et d'une partie de la société civile dans la politique à différents niveaux, inquiète sans doute une partie de la classe politique, ce qui pourrait accroître les risques de contestation électorale. Aussi, la question des déplacés internes nécessite une communication suffisante de la part des autorités nigériennes, concernant leur participation aux élections, surtout pour les locales. Pour cela, les enrôlements au niveau des nouveaux emplacements, les enrôlements des habitants des zones frappées par l'insécurité et des ressortissants de la diaspora a été recommandé. Toutefois, des risques de troubles ou des contestations pourraient subvenir autour du vote des déplacés ou les dispositifs qui seront mis en place par la CENI à cet effet.

Dans ce contexte déjà précaire, la situation sécuritaire et sociopolitique des voisins immédiats au Niger, notamment le Mali et le Burkina Faso peuvent avoir une influence sur celui-ci. Enfin, la menace sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 demeure, quoi que cela n'ait empêché l'effervescence politique que vit la sous-région en cette année électorale.

IV. Scénarios Possibles :

Dans l'espoir que les différents appels pour des élections apaisées soient entendus par les protagonistes de la scène politique nigérienne, il demeure que plusieurs scénarios sont envisageables, afin d'interpeller les parties prenantes à accélérer les actions pour un retour à la table du dialogue dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du pays.

a. Meilleur scénario : (Peu probable):

Du dialogue positif renoué pour des élections inclusives et pacifiques

Le gouvernement crée une condition favorable au dialogue politique. L'opposition politique et les non-affiliés changent de stratégie et prennent part aux réunions du CNDP et désignent leurs représentants à la CENI. Le Dialogue a eu lieu sur les questions de divergences en tenant compte des enjeux mais aussi des réalités afin que les scrutins se passent dans des conditions apaisées. Les dialogues vont aboutir à des terrains d'entente qui ont facilité la réussite de cette étape cruciale, pour la première véritable alternance démocratique au Niger.

b. Scénario réaliste : (Très Peu probable):

Du vide constitutionnel qui installe la crise électorale

Malgré les nombreuses initiatives, la situation de rupture de dialogue a perduré avec une cristallisation des positions autour des points de divergences. La situation a occasionné de graves conséquences et retards sur le calendrier électoral. Malgré tout, les élections locales se tiennent à bonne date, mais avec des dysfonctionnements importants. Les conditions de sa conduite ont occasionné des contestations et une atmosphère socio-politique qui ont influencé la confiance des acteurs et déstabilisé le calendrier électoral des législatives et présidentielle du 27 décembre 2020. La crise s'installe dans une situation de fin de mandat constitutionnel de l'actuel président. Une transition démocratique s'enclenche pour conduire les élections.

¹⁷Rapport Direction Régionale de l'Éducation Nationale de Tillabéry sur la situation des écoles, 2019.

¹⁸A titre indicatif, selon la Direction Régionale de l'Enseignement Primaire de Tillabéry, il y a au total 11 376 élèves dont 5260 filles qui sont affectés par cette situation d'insécurité dans la seule région de Tillabéry à la date de 04 février 2020. Comme à Tillabéry, le système éducatif de la région de Diffa paie le prix de cette insécurité grandissante avec des attaques perpétrées par Boko Haram contre "les écoles et les enseignants". Depuis les premiers raids de Boko Haram en 2015 plusieurs enseignants et élèves avaient déserté 166 écoles dans la région de Diffa, avant que l'Unicef et le Niger ne réinstallent 99 d'entre elles en 2016 dans des "endroits plus sûrs", à l'abri des attaques. Il faut noter qu'à Diffa, les autorités ont mis en place un système grâce auquel 239 enseignants font la navette quotidienne entre leur poste de travail et les grands centres pour assurer la continuité des enseignements.

c. Pire Scénario : (Probable):

Un scrutin sans le principal opposant et risque de violence,

L'opposition reste dans sa posture actuelle, sans avoir le moyen de faire fléchir le pouvoir, concernant particulièrement une révision de l'article 8, du code électoral. Elle boycotte donc les élections et organise des manifestations à travers le pays, qui vont conduire à des arrestations de ses partisans et de certains de ses leaders au regard des dégâts enregistrés. Des groupes armés trouvent, en ces manifestations, des occasions pour progresser, intensifier leurs actes de violence et d'extrémisme violent. Les résultats des élections sont également rejetés par l'opposition. Une crise postélectorale s'installe.

V. Recommandations:**Au gouvernement:**

- Remobiliser les acteurs au sein du cadre de dialogue politique afin de vider les contentieux et de créer les conditions d'un consensus général autour du processus électoral;
- Veiller à la neutralité de l'administration vis-à-vis du processus électoral pour mettre en confiance l'opposition politique, afin qu'elle participe pleinement au processus en cours;
- Renforcer sa présence à travers le déploiement des FDS dans les zones affectées par le terrorisme;
- Renforcer la collaboration civilo-militaire suivant une approche centrée sur la police de proximité, en créant un climat de confiance entre les FDS et les populations à travers des activités d'intérêts communautaires;

A la CENI

- Respecter la tenue à bonne date des élections afin que les scrutins se passent dans de bonnes conditions;
- Demeurer dans le professionnalisme afin d'organiser des élections crédibles à même de bénéficier d'une adhésion et d'une reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes;

Aux acteurs politiques

- Réprendre le dialogue politique afin que des consensus soient trouvés pour réussir des élections apaisées et crédibles;
- Sensibiliser et former les jeunes des partis politiques sur la non-violence en faveur d'élections apaisées;
- Appeler les militants politiques à se mobiliser pour des élections apaisées, justes et acceptées par tous;

A la société civile :

- Sensibiliser et former les jeunes des partis politiques sur la non-violence;
- Accélérer la mise en place d'une plateforme des Organisations de la Société Civile (OSC) pour le suivi citoyen du processus électoral dans le respect des règles démocratiques;
- Intensifier la sensibilisation des populations en faveur d'un processus électoral apaisé;

CONCLUSION:

Au regard des positions affichées par les partis politiques autour de ce processus électoral, notamment l'organisation des élections locales avant les législatives et la présidentielle, et le nouveau chronogramme de la CENI, il se dégage la nécessité de créer des conditions favorables et trouver un consensus politique en tenant compte de tous les enjeux dans le respect des textes en vigueur.

L'opportunité de hisser le Niger au rang des bons élèves en bonnes pratiques démocratiques est à saisir avec ces scrutins de 2020-2021. Pour cela, les principaux acteurs politiques du pays devraient trouver à temps un consensus politique sur les points de divergences afin d'éviter des boycotts des prochaines élections générales avec son lot prévisible de conséquences et d'instabilités politiques pour le pays.

Cependant, les questions électorales, sujettes de préoccupation actuelle, ne sont pas l'apanage exclusif des candidats et des partis politiques. La transparence et la régularité des élections intéressent également les citoyens, qui ne sont pas tous partisans des partis politiques, mais qui y attachent un fort prix au nom de l'impératif de légitimité des élus et des institutions, fondement de tout système démocratique.

NIGER

ELECTIONS GENERALES 2020-2021:

Des processus électoraux menacés par
une rupture de dialogue politique

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)

Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org